

Question relative à l'appel d'offres du COREPEM pour la désignation d'un ou plusieurs opérateurs économiques pour assurer une mission d'approvisionnement de civelles dans le cadre du programme de repeuplement de l'anguille en France 2024/2025. Publiée le 21 novembre 2024.

Question reçue :

- *« Chaque année afin de justifier que nous disposons d'un camion à température dirigée pour la durée d'exécution du marché nous vous transmettons les devis de notre transporteur, cela est-il obligatoire ou les agréments de transport peuvent suffire ? Si les devis sont nécessaires pourriez-vous me donner plus de précisions sur les lieux de déversement ? »*
- Réponse apportée par le COREPEM : Les devis pour la mobilisation d'un camion à température dirigée ne sont pas obligatoires. Les autorisations de transporteur et les certificats d'agrément de moyens de transport par route pour des voyages de longue durée sont nécessaires pour apprécier la capacité du soumissionnaire à exécuter le marché. Le lieu du projet Loire-Thouet se trouve à proximité de Saumur. Pour le projet Loire-Indre, le lieu du projet se trouve à proximité de la commune de la Chapelle-sur-Loire (37140).